



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE
du Mercredi 17 Mai 2017
à 18 h 00

2017-120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept Mai à 18 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Maire.

La convocation a été établie et affichée le Jeudi 11 Mai 2017.

PRESENTS :

Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Christophe PATIER, Monsieur Jean-Marc COMAS, Madame Dominique EYSSARTIER, Madame Valérie TAURISSON, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Martine JOUVE, Monsieur Philippe DELARUE (jusqu'à 18h52), Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Madame Marie-Josée JACQUET, Monsieur Marc CHATEL, Madame Anne COLASSON, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Sabine DELORD, Madame Fatima JACINTO, Monsieur Didier TRARIEUX, Madame Laurence BOISARD, Monsieur Jacques VEYSSIERE, Madame Anissa LAKEL, Monsieur Franck PEYRET, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Carine VOISIN, Monsieur Alexandre BONNIE, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Monsieur Alain VACHER, Madame Martine CONTIE, Madame Shamira KASRI, Monsieur Frédéric FILIPPI, Madame Chantal FERAL MONS, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur André PAMBOUTZOGLOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Monsieur Bernard LONGPRE	Madame Laurence BOISARD	15/05/2017
Monsieur Philippe DELARUE	Madame Sandrine MAURIN (à partir de 18h52)	17/05/2017
Monsieur Jean SANTOS	Monsieur Steve CLOG DACHARRY	10/05/2017
Madame Agnès-Lilith PITTMAN	Monsieur Jean-Pierre TRONCHE	10/05/2017
Madame Maryline MARTIG	Monsieur Philippe CLEMENT	16/05/2017
Madame Sophie SEGUY	Madame Fatima JACINTO	21/04/2017
Madame Najat DELDOULI	Monsieur Jean-Pierre VERNAT	09/05/2017
Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES	Monsieur Alexandre BONNIE	14/05/2017
Monsieur Jean-Daniel VILATTE	Madame Sabine DELORD	15/05/2017
Madame Patricia BORDAS	Madame Chantal FERAL MONS	17/05/2017

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alexandre BONNIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION N°3 DU PLU DE BRIVE : BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Maire Adjoint

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
019-211903109-20170519-120-170517-DE
Date de télétransmission : 19/05/2017
Date de réception préfecture : 19/05/2017

Par arrêté n°2017/186 le maire a engagé la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) codifiée aux articles L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48 du Code de l'Urbanisme.

Cette modification simplifiée a été engagée pour lever l'Emplacement Réservé (ER) n°38.

Conformément à la délibération n°34 du 15 février 2017 qui précisait les modalités de la mise à disposition, la consultation du public a été organisée du 14 mars au 14 avril 2017.

A l'issue de la mise à disposition du dossier, le maire présente le bilan devant le conseil municipal qui délibère et adopte le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Durant cette période de consultation, aucune observation n'a été déposée sur le registre prévu à cet effet. Un seul échange avec un technicien a eu lieu, sans observation particulière.

Un avis dans la presse est paru le 1^{er} mars 2017. Un article a également été inséré dans le Brive Mag' de mars 2017 et une information a également été diffusée sur le site www.brive.fr. Les Personnes Publiques Associées ayant répondu, ont toutes formulé un avis favorable ou sans observation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter le bilan de la concertation présenté ci-dessus ;
- d'approuver le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Brive, tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Conformément à l'article L153-48 du Code de l'Urbanisme la délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et de sa transmission à la Préfecture (accompagnée d'un dossier complet de la modification simplifiée n°3).

Le dossier de la modification simplifiée n°3 est tenu à la disposition du public à la mairie de Brive aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de la Corrèze.

ADOpte PAR 35 voix POUR (liste "Un projet pour Brive")
et Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS de la liste "Pour Vous, pour Brive"
8 abstentions (Messieurs Alain VACHER, Frédéric FILIPPI, André PAMBOUTZOGLOU, Mesdames
Martine CONTIE, Shamira KASRI
Chantal FERAL MONS avec en sus le pouvoir de Madame Patricia BORDAS,
Catherine GABRIEL de la liste "Pour Vous, pour Brive").

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Jean-Pierre VERNAT

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
019-211903109-20170519-120-170517-DE
Date de télétransmission : 19/05/2017
Date de réception préfecture : 19/05/2017